

Associés

LE ZOUAVE DE L'EST
AFFILIEE A L'UNION NATIONALE DES ZOUAVES



**LES ZOUAVES
DE L'EST**

MAI/JUIN 2012

BULLETIN N° 8

Siège Social : 46 , rue Haute – 54200 BOUCQ
inscrite le 12 novembre 2008 au registre des Associations à la Sous – Préfecture de 54200 TOUL

Président d'Honneur : Maurice GROSJEAN †

Président : Jean ZANARDO- 46 , rue Haute – 54200 BOUCQ 03 83 63 84 42

Secrétaire : Michel DESINDE- 23,rue de Créchange 57380 Faulquemont 03 87 90 76 50

Trésorier : Richard BYCZEK –29 Route de guentrance 57100 Thionville 03 82 88 04 48

Michel.desinde@free.fr

Toute la correspondance doit être adressée au Président Jean ZANARDO – 46 , rue Haute-54200 BOUCQ . ☎ 03 83 63 84 42

Le versement de la cotisation annuelle doit impérativement être adressée au Trésorier Richard BYCZEK, 29 Route de Guentrance 57100 THIONVILLE 03 82 88 04 48

Le mot du Trésorier :

La tâche du trésorier est de suivre la santé financière de l'amicale.

Il est bon de rappeler que notre amicale a pour objectif de respecter les traditions des Zouaves et, dans le cadre du devoir de mémoire, de les faire découvrir aux jeunes générations.

Notre amicale ne peut exister que par la participation de tous ses membres, qu'elle soit financière Morale ou bénévolat.

Les bulletins sont le point de liaison et d'information de la vie de l'amicale.

Selon la décision du C.A. et en accord avec l'A.G. il a été décidé de faire parvenir avec l'invitation à l'assemblée générale le timbre de l'année à venir, à la bonne volonté de chaque adhérent pour faire suivre la cotisation au trésorier.

11 NOVEMBRE :

COMMEMORATION DE TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE

La loi du 28 février 2012, publiée au JO du 29 février, institue le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la Victoire et de la Paix, comme journée d'Hommage à tous les morts pour la France.

Cet hommage ne se substitue pas aux autres journées nationales de commémoration.

De plus, la loi prévoit l'obligation pour les maires d'inscrire les noms des défunts, dont la mention « Mort pour la France » figure sur l'acte de décès, sur le monument aux morts de la commune de naissance ou de dernière domiciliation.

Cette demande d'inscription est adressée au maire de la commune choisie par la famille, ou, à défaut, par les autorités militaires, les élus, les services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) ou les associations patriotiques.

un salut amicale à tous les France 40

Michel

« Morts pour la France » ou pas « Morts pour le France » ??

Monsieur le Président de la République avait annoncé le 11 novembre 2011 son projet d'obliger les maires à inscrire «les « Morts pour la France » sur les monuments aux morts. Si cette loi est louable, elle pose problème en Alsace-Moselle.

La mention « Mort pour la France » la mention "Mort pour la France" a été créée par la loi du 2 juillet 1915 modifiée par la loi du 28 février 1922. Elle est indiquée en mention marginale sur les actes de décès dans des cas bien précis définis par arrêté et en général pour « *un militaire des armées de terre, de mer ou de l'air tué à l'ennemi ou mort de blessures de guerre.* » Elle a été élargie par la loi du 24 mai 1951 à d'autres catégories de victimes de la Seconde guerre mondiale et notamment à « *tout militaire décédé après avoir été incorporé de force ou après s'être engagé sous l'empire de la contrainte ou la menace de représailles dans les armées ennemies* » Cette loi est intégrée au code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, articles L.488 à 492.

Or, le traité de Francfort du 10 mai 1871 (annexion de droit) fait que les Alsaciens-Mosellans nés sur le sol de l'Elsass-Lothringen ont de droit la nationalité allemande. Ils n'ont retrouvé la nationalité française qu'après le 28 juin 1919 par réintégration, réclamation ou naturalisation. Donc, les Alsaciens-Mosellans tombés avec l'uniforme allemand entre le 10 mai 1871 et le 11 novembre 1918 (armistice, rétroactivité du traité de Versailles), voire jusqu'au 28 juin 1919 (traité de Versailles) n'ont ni été « tués à l'ennemi », ni « incorporés de force » dans l'armée allemande, même si certains d'entre- eux se sont affirmés « Malgré-nous » en 1920.

Ces combattants tombés avec l'uniforme allemand – 300 000 Alsaciens Mosellans ont été mobilisés dans l'armée allemande en 1914-18– n'ont pas le titre de « Morts pour la France » car légalement ils étaient Allemands. C'est d'ailleurs un débat qui a eu lieu entre les deux-guerres. En effet, en Alsace-Moselle, l'érection des monuments aux morts après 1918 a été problématique car c'est déjà posé la question de savoir pour qui étaient tombés les Alsaciens-Mosellans ? La symbolique des monuments est d'ailleurs très neutre : symboles religieux, colonne, rarement un Poilu, une épitaphe « A nos morts » (et non « Morts pour la France » !) très claire, et très rarement l'inscription des noms car sur le même monument aux morts pouvaient se trouver des soldats tombés avec l'uniforme allemand et des engagés dans l'armée française – 30 000 Alsaciens-Mosellans engagés en 1914-18-. Il est très facile de se rendre compte que la mention « Mort pour la France » est exceptionnellement inscrite dans les registres d'Etat-civil pour les Alsaciens-Mosellans tombés entre le 10 mai 1871 et le 28 juin 1919.

Par contre, les Malgré-nous de 1942-1945 sont légalement Français puisqu'il n'y a jamais eu de traité entre France et Allemagne concernant l'Alsace-Moselle (annexion de fait). Donc ils ont bien été « incorporés de force » ou « engagés sous la contrainte », ce qui est conforme à l'article L488 du code des pensions. Aussi cette génération, les enfants de ceux de 14-18, ont en règle générale la mention « Mort pour la France ». Là aussi, il suffit de regarder les registres de l'état civil.

Donc la loi exclut les Alsaciens et Mosellans tombés entre le 10 mai 1871 et le 28 juin 1919.

Dès le 12 novembre 2011, j'étais intervenu auprès de la présidence de la République pour signaler ce fait et des réponses m'avaient été données me laissant espérer avoir été entendu. J'avais aussi interpellé tous les sénateurs et députés mosellans. Mme Zimmermann et M. Wojciechowski, députés, avaient relayé ma réflexion auprès du Président de la République et du ministre des Anciens Combattants.

Mais la loi obligeant les maires à inscrire les « Morts pour la France » a été votée le 20 février 2012, sans tenir compte de la spécificité alsacienne et mosellane puisqu'elle est applicable telle quelle sans exception sur « tout le territoire national » (Article 3 de la loi du 20 février 2012). Les élus alsaciens et mosellans, discipline de parti oblige, ont voté cette loi discriminante en l'égard d'une partie de leurs concitoyens.

Désormais, seuls les maires pourront biaiser la loi, car ils peuvent éventuellement inscrire tous les tombés quelque soit leur uniforme, puisqu'il n'y a pas d'interdiction, mais ce sera au bon vouloir des élus locaux. S'ils se tiennent strictement à la loi, de nombreux Alsaciens-Mosellans ne seront pas inscrits sur les monuments aux morts.

Philippe Wilmouth

Président de l'Association pour la Conservation de la Mémoire de la Moselle en 1939-45 (Ascomémo) à Hagondange.

Professeur des écoles et doctorant en Histoire.

DRAP TRICOLORE:

Le drapeau d'une Association ou Amicale peut-être présent aux obsèques de tout adhérent avec l'accord de la famille.

Faisant suite aux obsèques d'un camarade Zouave de l'Amicale de l'Est (non combattant) dont le cercueil a été recouvert du drapeau tricolore par méconnaissance du protocole.

La possibilité de voir recouvrir le cercueil d'un ancien combattant d'un drapeau tricolore, est totalement indépendant de son appartenance à une association ou non. En effet, seuls peuvent bénéficier de ce privilège les anciens combattants, titulaire de la carte du combattant, de la carte du combattant volontaire de la résistance ou du titre de reconnaissance de la Nation (TRN), ainsi que les réfractaires du service obligatoire (STO) ayant obtenu la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 et les civiles, fonctionnaires de la police nationale et sapeurs-pompiers, tués dans l'accomplissement de leur devoir et au cours de circonstances exceptionnelles. Dans tous les cas, l'assentiment de la famille est nécessaire.

Les titulaires de la Légion d'honneur ou de l'ordre national du Mérite ne peuvent donc se prévaloir de ce privilège qu'au titre d'une de ces catégories.

Congrès des anciens de la Musique de Garnison d'Alger :

Faisant suite courriel de Jean-Marie Flamme, Secrétaire Général de l'Union Nationale des Zouaves en date du 3 janvier 2012, nous informe de la tenue du Congrès annuel de la Musique de Garnison d'Alger, du 29 août au 04 septembre 2012 à Ostheim, près de Colmar

La majorité de ses membres est issue du 9^{ème}, sollicite tous les Zouaves du secteur et au delà à s'associer à cette manifestation.

Tous les adhérents de l'Amicale seront informés à réception du programme de cette manifestation par courrier à partir du 15 août dans lequel sera joint l'invitation à notre assemblée générale, programmée pour le samedi 15 septembre, ainsi que le timbre cotisation 2013. (15€)

Information à tous les Zouaves, veuves et sympathisants (es)

Lors de la réunion de comité le 20 avril 2012, pour des raisons de plannings avec le 1^{er} Régiment de Tirailleurs, nous avons à l'unanimité décidé que nos réunions de Comité dorénavant auront lieu le 3^{ème} samedi d'avril et le 3^{ème} samedi d'octobre, ainsi que l'assemblée générale, qui cette année se tiendra le samedi 15 septembre. (Merci de prendre note sur votre agenda)

D'autre part pour le bulletin je demande aux membres de l'Amicale de ne rien inscrire sur les copies de journaux ni les coller où autres, mais d'ajouter un POST-IT avec vos intentions.

Il y a cinquante ans la Guerre d'Algérie prenait fin :

Souvenons-nous, 1962-2012, cinquantième anniversaire du cessez-le-feu signé le 18 mars et des accords de Paix et de coopérations bafoués par le FLN.

Nous n'avons pas oublié que le sang a continué de couler après le 19 mars 1962, ce sont 100 à 150.000 Harkis, fidèle à la France, qui ont été torturés et massacrés, plusieurs milliers de Pieds Noirs qui ont été égorgés ou portés disparus, 463 soldats du contingent qui ont disparus, liste non exhaustive, 1962, c'est aussi l'exode dramatique d'un million de français d'Algérie, contraints de choisir entre la valise ou le cercueil.

Il est bon de rappeler que le nombre généralement admis pour le total des tués au combats ou mort accidentellement est de 23.196 pour l'Algérie, 1247 pour le Maroc et 665 pour la Tunisie.

Ce qui représente un total de 25.108 tués et 70.367 blessés, disparus 1000 recensés 463.

A rajouter les morts du 2 juillet 1962, (date officielle de la fin de la guerre en Algérie) à 1964, ou 535 militaires français sont officiellement « Morts pour la France »

En cette année anniversaire, celle du cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie, si les blessures restent vives, je souhaite que la volonté d'apaisement et de réconciliation soit la plus forte, par respect pour les victimes de cette page tragique.

DISTINCTION :

Le 4 décembre 2011 au cimetière américain de Saint Avoild, Monsieur Marc Laffineur, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux anciens combattants a remis la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à Monsieur Louis Pfeiffer, membre de l'Amicale des zouaves de l'Est.

Toutes nos félicitations.

Saint-Avoild

EN VISITE

secrétaire d'état auprès du ministre de la défense



Deux anciens combattants ont reçu une médaille. Louis Pfeiffer (à droite), celle de chevalier de l'ordre du Mérite, et Raymond Heckenbenner (au centre), la Croix du combattant. PHOTO TS.



Après la remise de médailles, Marc Laffineur est allé visiter la chapelle mémorial. PHOTO TS.

De l'importance du devoir de mémoire

Marc Laffineur, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense et des Anciens Combattants, était hier en visite à Saint-Avold pour honorer la mémoire des morts pour la France, que ce soit à la mine ou au front.

À l'origine, c'est Gérard Longuet, qui devait faire le déplacement à Saint-Avold. Finalement, le ministre de la Défense et des Anciens Combattants s'est désisté et a désigné Marc Laffineur, son secrétaire d'État, pour le remplacer et honorer la mémoire des morts pour la France, que ce soit à la mine ou au front.

Premier arrêt à la cité Jeanne-d'Arc, devant la stèle qui commémore les victimes de la catastrophe du puits Sainte-Fontaine.

« C'est un honneur pour moi, fils de mineur, de vous recevoir ici Monsieur le ministre en ce quartier de Jeanne-d'Arc, lieu chargé d'histoire industrielle et minière », a débuté André Wojciechowski, député-maire de Saint-Avold. Il a salué, en ce jour de fête de la Sainte-Barbe, la mémoire « de ces héros anonymes qui ont contribué à

reconstruire la France durant les trente glorieuses et qui firent preuve d'un réel courage, dans un environnement hostile. »

Cette Sainte-Barbe a, en outre, une saveur particulière puisque la captation du grisou a pris fin cette semaine à Marienau. « À présent, tous les puits sont fermés. La belle aventure du charbon est maintenant terminée. Que notre patronne nous protège encore pour l'éternité », a souligné Didier Kalus, président de l'association Glück Auf, avant de laisser la parole à Marc Laffineur. « Le souvenir est vif, ici dans la cité Jeanne-d'Arc, des souffrances endurées par les mineurs et leurs familles. Le coup de grisou est l'ennemi le plus redouté. On pense à la catastrophe de Sainte-Fontaine, en 1959, qui fit 26 victimes. Sept parmi elles étaient originaires de Jeanne-d'Arc. » Il a ensuite honoré la mémoire des immi-



Plusieurs gerbes ont été déposées devant la stèle hommage à la cité Jeanne d'Arc.

Photo Thierry SANCHIS.



Le secrétaire d'État est reparti avec un cadeau hautement symbolique : une lampe de mineur. Photo TS.

grés polonais, devenus français, et qui n'ont pas hésité à prendre les armes au cours du dernier conflit mondial. « C'est avec courage et ténacité qu'ils ont combattu pour défendre notre territoire. Le travail à la mine leur avait appris l'endurance, la persévérance et, déjà, le sens du sacrifice. »

Les officiels, accompagnés par François Grosdidier, maire de Woippy et sénateur et par Jean Schuler, conseiller général, ont ensuite procédé à un dépôt de gerbes. Après la sonnerie aux morts, une quinzaine d'enfants du CM2 de l'école élémentaire de Jeanne-d'Arc ont entonné le chant des mineurs, un foulard jaune noué autour du cou et un

petit drapeau bleu-blanc-rouge à la main.

« Ceux qui reposent ici nous rappellent notre devoir de mémoire. »

Second arrêt au cimetière américain. Plusieurs associations d'anciens combattants des environs attendant leur hôte de marque, qui prendra ensuite le temps de serrer la main de chacun. « Il y a 67 ans, Saint-Avold était libérée, après 4 ans à subir le joug nazi. Elle le dut notamment à l'héroïsme de ces soldats venus d'Outre-Atlantique. » Derrière lui, les 10 000 croix blanches écoutent. « Ceux qui reposent ici nous

rappellent notre devoir de mémoire. » L'homme d'État a ensuite tissé un parallèle avec les militaires d'aujourd'hui, engagés dans des conflits à travers le globe, en Afghanistan, au Liban et en Côte d'Ivoire. « Ils y agissent en notre nom à tous. Ils se battent pour ce que nous partageons de plus précieux, la liberté. Et ils le font au côté de leurs frères d'armes américains, britanniques, allemands ou italiens. » Comme pour ne pas oublier que même si les combats sont géographiquement éloignés de l'Hexagone, des soldats français tombent au nom de leur patrie.

Claire PIERETTI.

Une nouvelle fois, nous sommes regroupés pour affirmer notre respect, et dire notre admiration à tous nos Anciens, nos prédécesseurs, que cette Butte, petite et fascinante à la fois, symbolise parfaitement.

Petite car elle ne se mesure pas à côté des énormes marmites des Eparges en particulier, elle est surtout fascinante : elle a été portée par la ferveur populaire, au centre d'un grand paysage qu'elle paraît dominer.

Petit tertre qui a tant attiré nos Anciens qu'ils ont voulu lui conférer la mission de rassembler et de conserver tout ce qui, dans la mémoire collective, écrit la grande épopée de nos glorieux régiments depuis 1831.

Petit point au milieu d'une Grande Guerre, petit fait au milieu d'atroces combats, petit point de Lumière devenu un grand phare attirant les souvenirs et glorifiant les mémoires.

Chacun y trouve quelque chose.

Personne ne peut rester indifférent.

Cette fascination qui nous réunit une nouvelle fois s'est exercée sur plusieurs Associations Régionales, elles ont tenu compte des menaces qu'exerceraient les nécessités de la vie moderne, elles ont œuvré pour obtenir la protection de ce site. Un arrêté du Préfet de Région pris le 2 avril 2002 a inscrit la Butte à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques sous le motif suivant : « lieu chargé d'Histoire et de Mémoire qu'il représente pour l'histoire des deux guerres mondiales ».

Cette protection s'exerce sur une circonférence de 500 mètres de diamètre autour de la Butte : ceci veut dire que rien ne peut modifier le paysage actuel à l'intérieur de ce cercle sans l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France, dont la décision est sans appel. Par exemple, si vous regardez en direction de Carlepont, les 500 mètres s'arrêtent au pylone au bout de cette petite route .

Mais la Butte se trouve sur un terrain privé, érigée avec l'accord tacite du propriétaire de l'époque. Dès que notre projet a été précisé, nous avons pris langue en 2005 avec le propriétaire qui n'a pas voulu engager sa signature, ce qui rendait hasardeuse la réalisation de notre souhait pour le long terme.

La Société, récente propriétaire des lieux, engagée professionnellement dans l'activité d'enfouissement de déchets de l'un de ses membres n'a rien voulu faire qui puisse gêner cette activité d'enfouissement.

Mais une autre porte vient de s'ouvrir, grande et généreuse, tout près, très près d'ici, à quelques petits pas, si près que nos rassemblements pourront réunir en un seul moment, avec un seul regard, la Butte dans sa vérité toute simple, défiant l'horizon et le temps et votre Lieu de Souvenir.

Celui-ci, à l'abri de la tragique et glorieuse Butte, symbolisera la grande épopée de nos héroïques régiments dont le sang des hommes et les larmes des Mères a accompagné l'histoire de la France sous un Roi, un Empereur et quatre Républiques !

Avant d'en dire plus, je veux exprimer notre reconnaissance à Mr le Maire de Tracy le Mont qui nous offrait d'ériger ce Mémorial près d'un sites Zouaves de cette Commune.

Je pense encore plus fort à Mr le Maire de Carlepont dont l'efficacité et le sens de l'accueil ont permis la grandeur de nos pèlerinages. Par lui aussi nous aurions pu réaliser notre projet.

Sans oublier quiconque qui nous permet ainsi de marcher de Quennevières à la Butte, saluant au passage la carrière Mingasson, ce superbe Chef de Corps du 9° Zouaves mort au Champ d'Honneur à Verdun, pour aller jusqu'ici à la ville martyre de Carlepont et son émouvant cimetière.

Je veux déjà maintenant dire le merveilleux cadeau de la Commune de Moulin sous Touvent.

A l'instigation de son Maire Monsieur d'Aranjo, le Conseil Municipal a décidé de nous consentir un bail emphytéotique de 99 ans sur une parcelle appartenant à la Commune entre le pylone et ici et cela avec l'accord de l'Exploitant actuel Mr Thiry.

Nous saurons le remercier au moment de l'inauguration.

Les fonds dévolus par l'Amicale des Anciens Combattants de la 1° Division Blindée de Rhin et Danube vont enfin trouver leur emploi : trois de nos régiments accompagnaient ces Blindés de Fréjus à l'Autriche.

Ainsi la boucle historique sera fermée.

Et nos Anciens, entourés des plus jeunes, pourront continuer à dormir en paix sous l'œil respectueux du passant ému.

Je ne sais pas de plus beau chant que de dire très fort

Vive Moulin sous Touvent
Vivent les Zouaves
Vive la France



LA BUTTE DES ZOUAVES

Se situe dans l'Oise, triangle de Noyon-Compiègne-Soissons, sur la commune de Moulin/Touvent

Son origine la guerre de 1914/18.

Dans le saillant de Quennevières où se trouve la Butte, ont combattu plusieurs Régiments de Zouaves de septembre 1914 à juillet 1915 relevés par d'autres troupes. Les Zouaves et l'Armée d'Afrique en général, utilisés comme troupes d'assaut ne restaient pas longtemps au même endroit

Dans la commune proche : Carlepont les Zouaves du 9^{ème} ont connus leurs premiers combats , stoppant la marche des Allemands sur Paris.

La guerre de tranchées va s'installer dans le saillant de Quennevières jusqu'en mars 1917, où les envahisseurs vont raccourcir leur front, se repliant sur la ligne Hindenburg, proche de St Quentin, en appliquant la politique de la terre brûlée, rasant les habitations, piégeant le terrain ,empoisonnant les puits etc...

Mais quinze mois plus tard, le (9/06/18) les Allemands reprendront le plateau de Quennevières suite à l'offensive lancée avec les troupes revenues du front russe. Ils en seront définitivement chassés fin août avec la participation des Zouaves.

La guerre de tranchées a entraînée la guerre des mines. Chaque camp creusait des galeries sous les lignes ennemies afin d'y installer des explosifs.

Lors de l'explosion d'une mine Allemande, des Zouaves auraient été ensevelis vivants.

Je dis aurait, car aucune preuve n'existe. Les JMO sont incomplets, parfois manquant... des fouilles n'ont jamais eut lieu.

Ce qui est prouvé par contre, c'est la mort de trois Sapeurs du Génie, le 23/12/1915, broyés par l'explosion d'une mine Allemande.

Si nous ne pouvons prouver l'ensevelissement de Zouaves, il y a un fait inéluctable... de nombreux Zouaves sont morts sur ce champ de bataille, de septembre 1914 à juillet 1915, puis de juin à fin août 1918 .

Après la fin de la guerre, les Zouaves sont venus de manière informelle sur les lieux de leurs combats : sur le plateau de Quennevières, le bois St Mard, Carlepont, le Chemin des Dames etc.

Les Amicales qui se sont créées, ainsi que l'Union des Zouaves avaient beaucoup de travail avec tous ses blessés , invalides , veuves et orphelins ! Elles n'ont pas délaissées pour autant le Souvenir, puisqu'un Monument fut érigé à Coxyde en Belgique afin de commémorer les 8.000 Zouaves tombés sur le sol Belge.

Et puis, ce Monument inauguré, les prémices d'un nouveau conflit occupent les esprits.

Cette nouvelle guerre va d'ailleurs amener des combats non loin de Quennevières, 20 Kms environ

Sur le canal de l'Ailette, où les Zouaves du 9^{ème} vont arrêter les Allemands pendant plusieurs jours, leurs infligeant de lourdes pertes.

La première manifestation officielle recensée date du 18 Juin 1950, où les Zouaves du 9 ont apposés une plaque commémorative sur l'église de Carlepont.

Blâmont

20/4/2012

Décès de François Zoller

Né le 2 janvier 1931 en Haute-Saône à Fontenois-la-Ville, François Zoller vient de décéder.

Aîné d'une fratrie de cinq enfants, François Zoller avait d'abord travaillé dans la fromagerie familiale avant de poursuivre sa carrière comme ouvrier aux usines automobiles Peugeot de Sochaux pendant trente ans.

En 1967, il épouse une Blâmontaise, Monique Petit. L'heure de la retraite venue, M. et Mme Zoller viennent s'installer à Blâmont, rue du château.

Très cultivé (il lisait beaucoup), M. Zoller se passionnait, entre autres, pour l'agriculture biologique. Il aimait beaucoup jardiner et entretenait de très bons rapports avec ses voisins de jar-



din, du côté du petit Breuil à proximité du lavoir. Homme discret, mais apprécié, celui qu'on appelait parfois M. Petit ne laissera que des regrets.

Ses obsèques seront célébrées samedi 21 avril à 14 h 30 à l'église de Blâmont.

Nos condoléances.

BLÂMONT (54) — ANJEU (70)

Mme Monique ZOLLER, née PETIT, son épouse ;
Julien et Jacqueline ZOLLER ;
Michel (†) et Marguerite ZOLLER ;
Jacqueline et Claude PETIT ;
Annie et René BROUARD ;
Maryse et André JACQUOT ;
ses frères, sœurs, belles-sœurs et beaux-frères ;
Ses neveux, nièces, cousins et cousines ;
Et la famille ZOLLER (Suisse)
vous font part du décès de

Monsieur François ZOLLER

survenu le 19 avril 2012, à l'âge de 81 ans.

Ses obsèques seront célébrées samedi vingt et un avril, à quatorze heures trente, en l'église de Blâmont, suivies de l'inhumation au cimetière communal.

FRANCE

DNA

M/M/M

HISTOIRE Cérémonies du 11 novembre

À tous les soldats morts pour la France

Après la disparition des derniers poilus, les cérémonies du 11 novembre marquent l'hommage aux soldats «morts pour la France» sur tous les fronts.

Un hommage particulier sera rendu cette année sous l'Arc de triomphe aux 25 soldats tués au cours des douze derniers mois en Afghanistan. Une année 2011 particulièrement meurtrière pour l'armée française, qui n'avait pas eu de pertes aussi lourdes depuis 1983 et l'attentat contre l'immeuble Drakkar au Liban, au cours duquel 58 casques bleus français avaient péri. La décision d'honorer à l'occasion du 11 novembre la «quatrième génération du feu» - après celles de 14-18, 39-40 et de l'Indochine et de l'Algérie - a été prise par le président Sarkozy, à la demande notamment des associations d'anciens combattants. «Cela permet de montrer qu'il y a une filiation entre tous ceux qui sont morts pour la France,

pour ses valeurs. C'est la commémoration de cette mémoire», souligne Marc Laffineur, secrétaire d'État chargé des anciens combattants.

La célébration française se rapprocherait ainsi du Memorial Day américain en hommage aux vétérans de tous les conflits.

Un geste symbolique

À Paris, douze unités des trois armées ayant servi en Opérations extérieures (Opex), en Afghanistan, en Côte-d'Ivoire ou au Liban, recevront la fourragère de la Croix de la Valeur militaire. D'autres unités seront à l'honneur en province. Dans un geste symbolique, Nicolas Sarkozy sera accompagné par deux enfants de militaires tués en Afghanistan lors du ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe.

L'hommage intervient après la décision annoncée en octobre d'ériger en 2013, dans l'enceinte de l'hôtel des Invalides, un monument à la mémoire des 616 soldats français morts depuis une cinquantaine d'années en Opérations extérieures. À la veille de 2012, Nicolas Sarkozy, qui a eu des rapports tendus avec l'institution militaire au début de son quinquennat, a multiplié ces derniers

mois les gestes à l'égard de «monde combattant». Cet après-midi, il se consacrer au souvenir des soldats de 1914-18. Le chef de l'État inaugurera à Meaux le Musée de la Grande guerre.

Il se recueillera ensuite devant la stèle rendant hommage Charles Péguy à Villeroy, village de Seine-et-Marne où l'écrivain et homme politique fut tué le 9 septembre 1914. ■

LES RÉTICENCES DE LA FNACA

Le président de la Fnaca (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), une des grandes associations françaises d'anciens combattants se dit farouchement opposé à l'idée d'une journée unique de commémoration de toutes les guerres. Selon Guy Darmanin, «il y a différents conflits qu'il faut respecter, des dates historiques qu'il faut respecter(...)». Nicolas Sarkozy ne dit pas que les autres journées de commémoration disparaîtront, concède M. Darmanin, mais, selon lui, «c'est en arrière-pensée (...) Nous, on dit que c'est très tôt».

LE DRAPEAU.

VIVE La FRANCE.... !!

*J'ai longuement flotté sur les champs de bataille,
Résistant bravement aux coups de la mitraille,
Maintes fois ma voilure épongea, dans le vent,
Le sang des soldats morts, les pleurs des survivants.*

*Au sommet du pays, je dressai mes couleurs,
Témoignage vibrant de la Foi, de l'Honneur,
Les anciens, devant moi, soulevaient leur chapeau,
Qu'y-a-t-il de plus beau que l'Amour d'un Drapeau ?*

*Mais la honte survint par un soir gris d'hiver,
Ma hampe fût brisée par des mains étrangères.
Lacérés, mes beaux plis sanglotaient en silence,
En voyant que ces doigts s'attaquaient à la France.*

*Devant la foule haineuse, on me jeta à terre.
Un instant je pensai : » nous sommes donc en guerre ! »
Mais en guerre, un étendard a ses défenseurs,
Ici nul n'accourut pour calmer ma douleur !*

*Les uniformes bleus trépignaient de colère,
Mais leur chef, tout là-haut, préservant sa carrière,
Me laissa sans mot dire aux mains de mes bourreaux,
Je mourus sans qu'une arme ne quitte son fourreau.*

*Ce soir, je regrettais de porter ces couleurs,
Car une part de la France est morte dans mes pleurs,
Quand mon Pays me laisse ainsi, succomber seul,
Je ne suis plus drapeau, mais je deviens linceul.*

Lieutenant-colonel Michel BRAULT.

*Place du Capitole à Toulouse, le 18 Novembre 2009, des hordes
d'Algériens... (Pardon de Français d'origine algérienne.) prennent prétexte
d'un match de football de leur pays, (pardon, de leur pays d'origine.) Pour
arracher le drapeau tricolore, le brûle et le remplacer par leur torchon
croissanté. Les autorités interdisent à la police d'intervenir pour ne pas
« Créer de désordres... !!!! »*

*Pour ne pas « créer de désordres », je laisserais le Drapeau exprimer
lui-même son amertume de ne plus être défendu sur son propre sol..... !!!*

*Si je parlais ici en tant que Joyeux Rebelle, ce n'est pas ma plume que je
saisirais mais une arme de guerre.... !!!*



Les drapeaux au monument de Moussy le 08 octobre 2011



Moussy le 08 octobre 2011 - Les Zouaves et leurs épouses